

OBJECTIF et DOMAINE D'APPLICATION

Ce document décrit les modalités de Gestion des bilans secouristes (AP ou VSAV) par les ARMs pour les patients de plus de 16 ans

Pour rappel, tous les effecteurs secouristes doivent transmettre le bilan des victimes au SAMU-Centre 15 (CSP R6311-2) avant de quitter les lieux d'intervention en dehors de certaines situations de petite traumatologie (annexe II du référentiel 2008).

Lors de la réception d'un bilan secouriste par l'ARM, ce dernier doit passer le bilan :

- Au **MRG** seulement si c'est lui qui a demandé ce transport et lorsque ce bilan présente des informations complémentaires ou différentes de celles recueillies lors de la prise d'appel mais sans signe de détresse ou de gravité (Bilan type B2)
- Au **MRU référent**, pour les autres bilans type B2 ou bilans de type B1 (signes de détresse ou de gravité) c'est-à-dire **si un des items ci-dessous est présent** avant toute validation de transport ou de destination _

► NEUROLOGIE :

- Trouble de la conscience
- Déficit neurologique de moins de 12h

► CIRCULATION :

- 40 /min < FC ou si FC > 130 /min
- 90 mmHg < PAS ou PAS > 200 mmHg
- Indice de choc : FC/PAS > 1
- Douleur thoracique présente
- Différence de tension de plus de 20 mmHg entre les 2 bras avec douleur thoracique ou malaise
- Présence de marbrures

► RESPIRATION :

- Sa O₂ < 85% en air ambiant et/ ou < 92% après mise sous oxygène (les ARMs sont autorisés à faire mettre de l'oxygène avant régulation médicale)
- FR < 10/min ou > 35/min
- Présence de cyanose et de sueurs

► OBSTETRIQUE/ACCOUCHEMENT :

- Contractions utérines rapprochées (< 2 min) et envie de pousser

Validation	Approbation
ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN2 Fonction et secteur d'activité : Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN2_NOTIME	ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN3 Fonction et secteur d'activité : Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN3_NOTIME
Vérification rédacteur	
ACT_PARTICIPANTS_NAME_SIGN1 Signé le ACT_PARTICIPANTS_DATE_SIGN1_NOTIME	Fonction et secteur d'activité :

AUTRES :

- Glycémie capillaire < 0.5g/l ou < 2,75mmol/l
- Patient hyperalgique avec difficulté de brancardage ou de transport
- Déformation importante de membre
- AVP plus de 2 victimes
- Critère de traumatisme sévère : chute >6m, éjection de véhicule, victime projetée ou écrasée, cinétique élevée...
- Feu d'habitation ou feu dans un lieu collectif
- Refus de transport ou Laisse sur place
- Demande écrite du médecin souhaitant avoir le bilan
- Demande de SMUR par les secouristes
- Agitation

Rappel : Pour les appels initialement non régulés par un médecin avec envoi de VSAV en départ réflexe, les bilans ne sont pas transmis au MRU si le patient est transporté et qu'il ne présente pas de détresse. (Cf liste supra)

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

Médecins Régulateur SAMU 49 (MRU et MRG) et ARMS du SAMU 49

REFERENCES

« Gestion d'un bilan secouriste au CRRA » Guide d'aide à la régulation SUDF. SFEM 2018

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

NOM Prénom	Fonction	Secteur d'activité	Rôle
CAPLETTE Catherine	PH	DMU	Rédaction
SAVARY Dominique	PUPH-Responsable DMU	DMU	Approbation / Validation
VERCHERE Julien	PH-Responsable Centre 15	DMU	Approbation / Validation
PLARD Delphine	CCA	DMU	Approbation / Validation
LACOUR Helène	Cadre Centre 15	DMU	Approbation/Validation
GAULTIER Gwladys	Superviseur	SAMU 49	Approbation/ Validation
BOURBON Kevin	ARM	SAMU 49	Approbation/validation